Collectivité : COMMUNE DE SPERACEDES

Date de Convocation :

20/10/2022

Décisions N° : 5

Membres :

En Exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Le 24/10/2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. MACARIO, Maire.

Etaient présents : MACARIO Jean-Marc, MAUBERT-REY Martine, ROUSTAN Marcel, BONNAFY Viviane, COMPIANI Serge, GIOVINAZZO Corinne, PFEND-BARTHOLIN Corinne, BOYER Nicolas, GARDE Brigitte , PINTUS Florence, FRANK Christophe, ROUSTAN Christophe, DUCROZ Stéphanie

Etaient Absents ou excusés: Mme SURACE Martyne donne pouvoir à Mme MAUBERT-REY Martine, Mr SCHIPPERS Yan

Objet: Décision Modificative n°5 CORRECTION BP 2022 ERREUR VIREMENT R002

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2022

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
002 / 002	Résultat d'exploitation reporté	1,00
	Total	1,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature		Montant
74 / 7478	Autres organismes		1,00
		Total	1,00

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Affiché le

ID: 006-210601373-20221024-0051_2022-DE

Collectivité : COMMUNE DE SPERACEDES

Décisions N°: 6 Membres:

En Exercice: 15 Présents: 13 Votants: 14 20/10/2022

Le 24/10/2022

Date de Convocation :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. MACARIO, Maire.

Etaient présents: MACARIO Jean-Marc, MAUBERT-REY Martine, ROUSTAN Marcel, BONNAFY Viviane, COMPIANI Serge, GIOVINAZZO Corinne, PFEND-BARTHOLIN Corinne, BOYER Nicolas, GARDE Brigitte, PINTUS Florence, FRANK Christophe, ROUSTAN Christophe, DUCROZ Stéphanie

Etaient Absents ou excusés: Mme SURACE Martyne donne pouvoir à Mme MAUBERT-REY Martine, Mr SCHIPPERS Yan

Objet: Décision Modificative n°6 REGULARISATION ECHEANCIER EMPRUNTS 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2022

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant	
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euros	5 109,24	
66 / 66111	Emprunts en euros Intérêts réglés à l'échéance	1 987,07	
	Total	7 096,31	

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2188 / OPNI	Autres immobilisations corporelles	5 109,24
011 / 6064	Fournitures administratives	1 987,07
	Total	7 096,31

Envoyé en préfecture le 27/10/2022 Reçu en préfecture le 27/10/2022

Affiché le

ID: 006-210601373-20221024-0052_2022-DE

Collectivité : COMMUNE DE SPERACEDES

Le 24/10/2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. MACARIO, Maire.

Etaient présents : : MACARIO Jean-Marc, MAUBERT-REY Martine, ROUSTAN Marcel, BONNAFY Viviane, COMPIANI Serge, GIOVINAZZO Corinne, PFEND-BARTHOLIN Corinne, BOYER Nicolas, GARDE Brigitte , PINTUS Florence, FRANK Christophe, ROUSTAN Christophe, DUCROZ Stéphanie

Etaient Absents ou excusés: Mme SURACE Martyne donne pouvoir à Mme MAUBERT-REY Martine, Mr SCHIPPERS Yan

Objet : Décision Modificative n°7 MODIFICATION IMPUTATION COMPTABLE ET BUDGETAIRE SUITE REJET OP61 CREATION CANTINE, OP62 AIRE DE JEUX ET VOLETS SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2022

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
23 / 2313 / 62	Constructions	22 367,01
21 / 2184 / 62	Mobilier	31 126,44
21 / 2184 / 61	Mobilier	41 100,00
23 / 2313 / OPNI	Constructions	10 810,50
	Total	105 403,95

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant	
23 / 2313 / 61	Constructions	41 100,00	
23 / 2315 / OPNI	Installations, matériel et outillage techniques	10 810,50	
23 / 2315 / 62	Installations, matériel et outillage techniques	53 493,45	
	Total	105 403,95	

Envoyé en préfecture le 27/10/2022 Reçu en préfecture le 27/10/2022

Affiché le

ID: 006-210601373-20221024-0053_2022-DE

Collectivité : COMMUNE DE SPERACEDES

Date de Convocation :

20/10/2022

Décisions N° : 8

Membres :

En Exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Le 24/10/2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. MACARIO, Maire.

Etaient présents : MACARIO Jean-Marc, MAUBERT-REY Martine, ROUSTAN Marcel, BONNAFY Viviane, COMPIANI Serge, GIOVINAZZO Corinne, PFEND-BARTHOLIN Corinne, BOYER Nicolas, GARDE Brigitte , PINTUS Florence, FRANK Christophe, ROUSTAN Christophe, DUCROZ Stéphanie

Etaient Absents ou excusés: Mme SURACE Martyne donne pouvoir à Mme MAUBERT-REY Martine, Mr SCHIPPERS Yan

Objet : Décision Modificative n°8 MODIFICATION COMPTABLE ET BUDGETAIRE DISTRIBUTEUR TOUTOUNET ET CENDRIERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2022

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 2152 / OPNI	Installations de voirie	1 070,40
	Total	1 070,40

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature		Montant	
21 / 2188 / OPNI	Autres immobilisations corporelles		1 070,40	
		Total	1 070,40	

Envoyé en préfecture le 27/10/2022 Reçu en préfecture le 27/10/2022

Affiché le

ID: 006-210601373-20221024-0054 2022-DE

Collectivité: COMMUNE DE SPERACEDES

Envoyé en préfecture le 27/10/2022 Reçu en préfecture le 27/10/2022 Affiché le

ID: 006-210601373-20221024-0055_2022-DE

Date de Convocation:

Décisions N°:

Membres : En Exercice : 15

Présents : 43 Votants : 14

20/10/2022

5

Le**92**/10/2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de .

Etalent présents: M. Jean. Marchillo, Martine MAUBERT-REY, Marcel ROUSTAN, viviane BONNAFY, serge comptani, Corinne Giovinazzo, corinne PFEND - BARTHOLIN, NICOLOS BOYER, Brigitte GARDE, Florence PINTUS, Christophe FRANK, Christophe ROUSTAN, Stéphance DUCROZ.

Absents excusés: Mme Martyne surace donnant pouvoir à MME MAUBERT-REY MORTINE M. Your Schippers

<u>Objet : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021</u> (ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION DU 29/03/2022)

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports:

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -70 967.98 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 202 453.96 €

Soldes d'exécution résultat de l'exercice 2021:

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 304 847.41 € Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 48 527.68 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 348 951.89 € En recettes pour un montant de : 241 253.15 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068:

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068): 0.00 €

Ligne 001 : DEFICIT investissement annulé (D001) : 0.00 €

Ligne 002 : TOTAL résultat de cloture fonctionnement (R002) : 250 981.64 €

Ligne 001 : TOTAL résultat de cloture investissement (R001) : 233 879.43 €

Extrait certifié conforme,
Fait à COMMUNE DE SPERACEDES, le \$\mathbb{P}\mathbb{I}/10/2022



MAIRIE DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SPÉRACÈDES

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2022



L'an deux mille vingt deux Le vingt-quatre octobre à dix-huit heures

Nombre de membres : 15

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

En exercice: 15 Présents: 13 Votants: 14 <u>Présents</u>: M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Serge COMPIANI, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, M. Nicolas BOYER, Mme Brigitte GARDE, Mme Florence PINTUS, M. Christophe FRANK, M. Christophe ROUSTAN, Mme Stéphanie DUCROZ

Date de convocation : 20 octobre 2022

Christophe FRANK, M. Christophe ROUSTAN, Mme Stéphanie DUCROZ

<u>Absents excusés</u>: Mme Martyne SURACE donnant pouvoir à Mme

MAUBERT-REY, M. Yan SCHIPPERS

Secrétaire: M. Marcel ROUSTAN

Délibération n° 6

Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 29 mars 2022, la commune a validé l'augmentation de 20% à 40% de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

En application de l'article 1639 A bis du Code général des impôts (CGI), cette augmentation de 20% à 40% de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires s'appliquera en 2023, et non dès 2022. La délibération du 29 mars 2022 doit donc être modifiée en ce sens.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 voix contre (Mme PINTUS et M. FRANK), **APPROUVE** l'augmentation de 20% à 40% de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour l'année 2023.

Le Maire, Jean-Marc MACARIO

Envoyé en préfecture le 27/10/2022 Reçu en préfecture le 27/10/2022

Affiché le

ID: 006-210601373-20221024-0056_2022-DE

MAIRIE DE

SPÉRACÈDES



Nombre de membres: 15

En exercice: 15 Présents: 13 Votants: 14

Date de convocation : 20 octobre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux Le vingt-quatre octobre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

Présents: M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Serge COMPIANI, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, M. Nicolas BOYER, Mme Brigitte GARDE, Mme Florence PINTUS, M. Christophe FRANK, M. Christophe ROUSTAN, Mme Stéphanie DUCROZ Absents excusés: Mme Martyne SURACE donnant pouvoir à Mme

MAUBERT-REY, M. Yan SCHIPPERS

Secrétaire: M. Marcel ROUSTAN

Délibération n° 7

Autorisation de cession de véhicule

Monsieur le Maire expose :

L'ancien véhicule PIAGGIO immatriculé EZ-442-XS a été repris par la société CHABAS VEHICULES afin de pouvoir acquérir, dans cette même société, un autre véhicule PIAGGIO plus adapté et de bénéficier d'une reprise de 10 000 €.

Afin de sortir l'ancien véhicule de l'actif, le principe de cession de ce même véhicule doit être validé en Conseil municipal.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la cession du véhicule PIAGGIO immatriculé EZ-442-XS à la société CHABAS VEHICULES pour un montant de 10 000 €.

Le Maire, Jean-Marc MACARIO

Envoyé en préfecture le 27/10/2022 Reçu en préfecture le 27/10/2022

ID: 006-210601373-20221024-0057_2022-DE

MAIRIE DE SPÉRACÈDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2022



L'an deux mille vingt deux Le vingt-quatre octobre à dix-huit heures

Nombre de membres : 15

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

En exercice: 15 Présents: 13 Votants: 14 <u>Présents</u>: M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Serge COMPIANI, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, M. Nicolas BOYER, Mme Brigitte GARDE, Mme Florence PINTUS, M. Christophe FRANK, M. Christophe ROUSTAN, Mme Stéphanie DUCROZ

Date de convocation : 20 octobre 2022

Absents excusés: Mme Martyne SURACE donnant pouvoir à Mme

MAUBERT-REY, M. Yan SCHIPPERS

Secrétaire: M. Marcel ROUSTAN

Délibération n° 8

Cessions de parcelles communales

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'emprises foncières aujourd'hui totalement désaffectées depuis plus de 40 ans à la suite de la réalisation de la rue des Orangers.

Cet ancien chemin communal est, pour partie, clôturé et entretenu depuis plus de quarante ans par les propriétaires successifs alors que les emprises ont totalement perdu leur affectation.

Afin d'optimiser le patrimoine communal, il est proposé de déclasser ces emprises cadastrées section A n° 3193 et A n° 3194 pour une superficie respective de 92 m² et 121 m² (voir plans).

La commune a été sollicitée par M. BRISELANCE et Mme CHEVALLET, propriétaires d'un terrain rue des Orangers.

A la suite de cette demande, la commune a saisi France Domaine qui a évalué, par un avis en date du 8 août 2022, les parcelles à la somme de 620 € HT. Après discussion avec les demandeurs, un prix de vente de 5000 € a été proposé par la Commune et validé par les acquéreurs par un courrier en date du 19 octobre 2022. Les frais de géomètre et les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

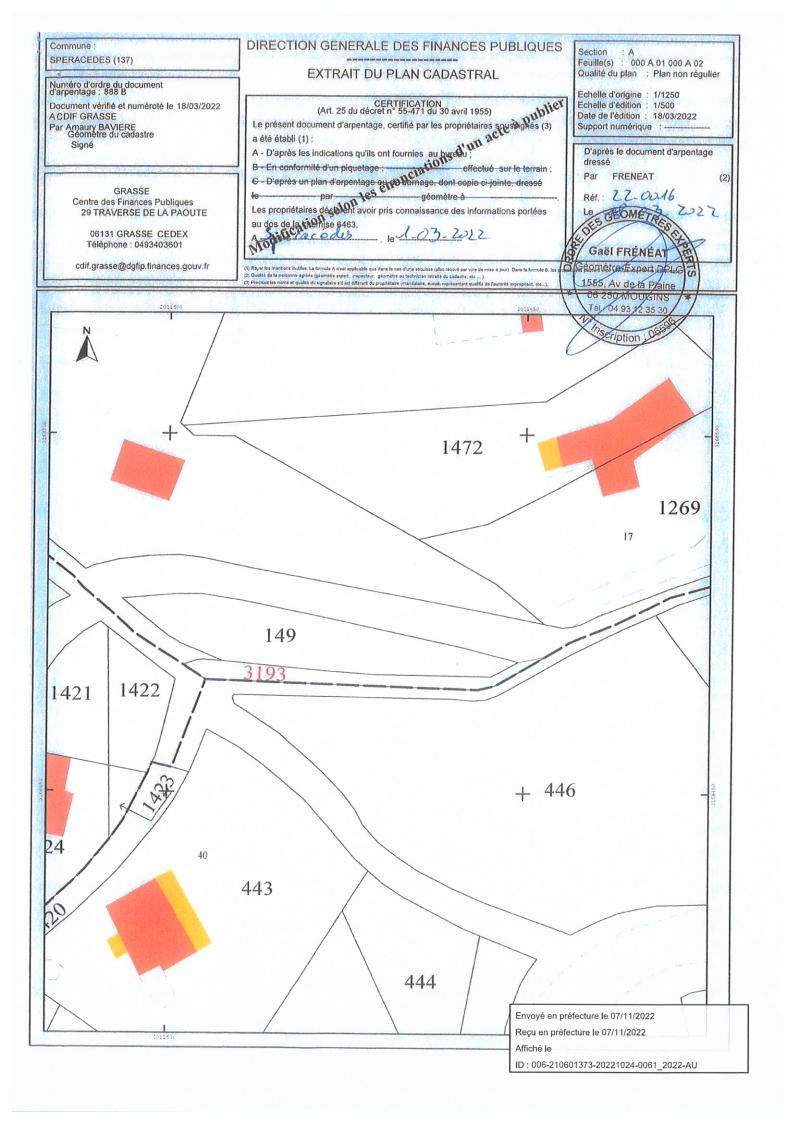
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE**, par 12 voix pour, 1 voix contre (M. FRANK) et 1 abstention (Mme PINTUS) :

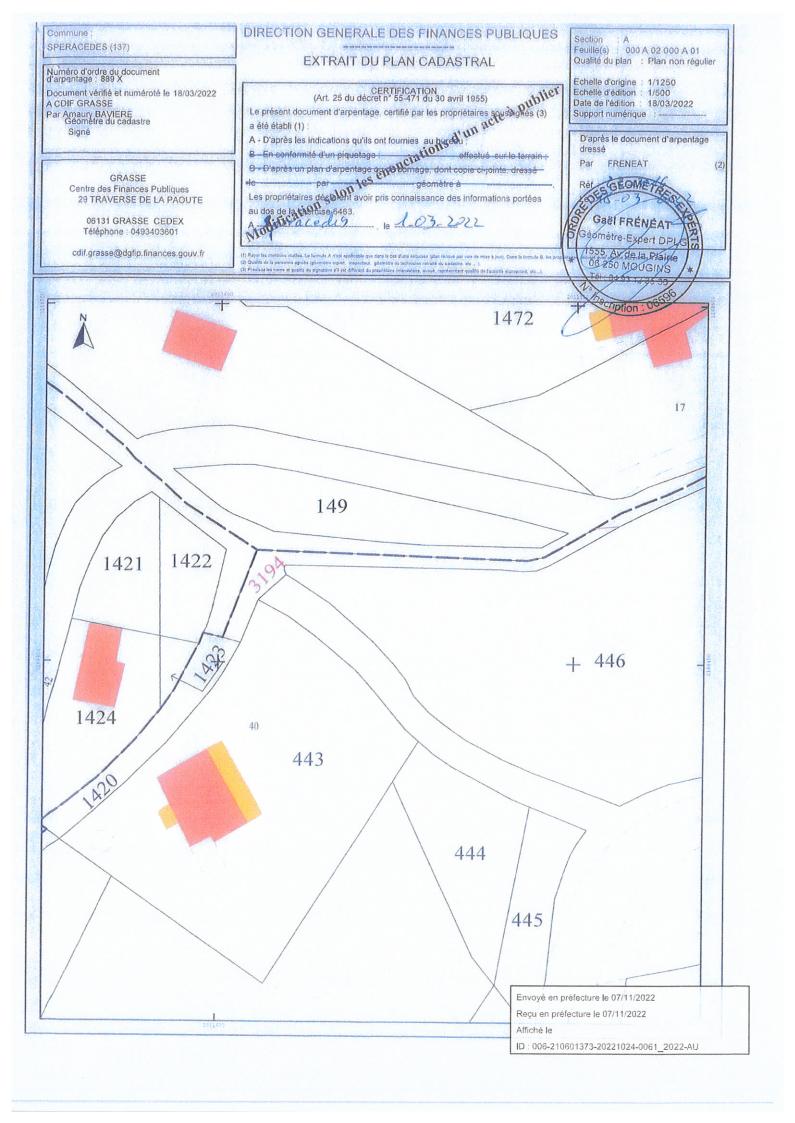
- **DE DESAFFECTER** l'emprise de l'ancien chemin communal.
- **D'APPROUVER** le principe de la cession des parcelles cadastrées section A n° 3193 et A n° 3194 pour une superficie respective de 92 m² et 121 m² au prix de 5 000 euros,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession selon les conditions fixées par l'assemblée,
- DE DIRE que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire,
Jean-Marc MACARIO

Envoyé en préfecture le 27/10/2022 Reçu en préfecture le 27/10/2022 Affiché le

ID: 006-210601373-20221024-0058_2022-DE





MAIRIE DE

SPÉRACÈDES



Nombre de membres: 15

En exercice: 15 Présents: 13 Votants: 14

Date de convocation : 20 octobre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux Le vingt-quatre octobre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

<u>Présents</u>: M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Serge COMPIANI, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, M. Nicolas BOYER, Mme Brigitte GARDE, Mme Florence PINTUS, M. Christophe FRANK, M. Christophe ROUSTAN, Mme Stéphanie DUCROZ <u>Absents excusés</u>: Mme Martyne SURACE donnant pouvoir à Mme MAUBERT-REY, M. Yan SCHIPPERS

Secrétaire: M. Marcel ROUSTAN

Délibération n° 9

Demande d'application du régime forestier

La commune de Spéracèdes est propriétaire de terrains sylvicoles sur son territoire communal.

M. COMPIANI explique au Conseil municipal que l'application du régime forestier sur la forêt communale de Spéracèdes permettrait à la commune d'être aidée en matière de gestion (coupes, entretien, travaux divers), de surveillance et de police forestière, de protection et de conservation de la forêt sur le long terme et de sa mise en valeur. Ces dispositions résultent de l'application du Code forestier et notamment son article L211-1.

Après une étude sur le terrain et en concertation avec la commune, il a été recensé 96,5018 hectares de forêt communale appartenant à la commune de Spéracèdes qui rentreraient dans le cadre du régime forestier. Cela permettrait à la commune de mettre en place une gestion durable de son patrimoine forestier.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de demander l'application du régime forestier sur les parcelles cadastrales retenues, pour une surface totale de 96 ha 50 a 18 ca, et dont la liste est jointe à cette délibération.

Arès en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire, à demander l'application du régime forestier sur les parcelles cadastrales du tableau ci-joint pour une surface totale de 96,5018 ha répartis sur le territoire de la commune de Spéracèdes.

Le Maire, Jean-Marc MACARIO

Envoyé en préfecture le 07/11/2022 Reçu en préfecture le 07/11/2022

Affiché le

ID: 006-210601373-20221024-0060_2022-DE





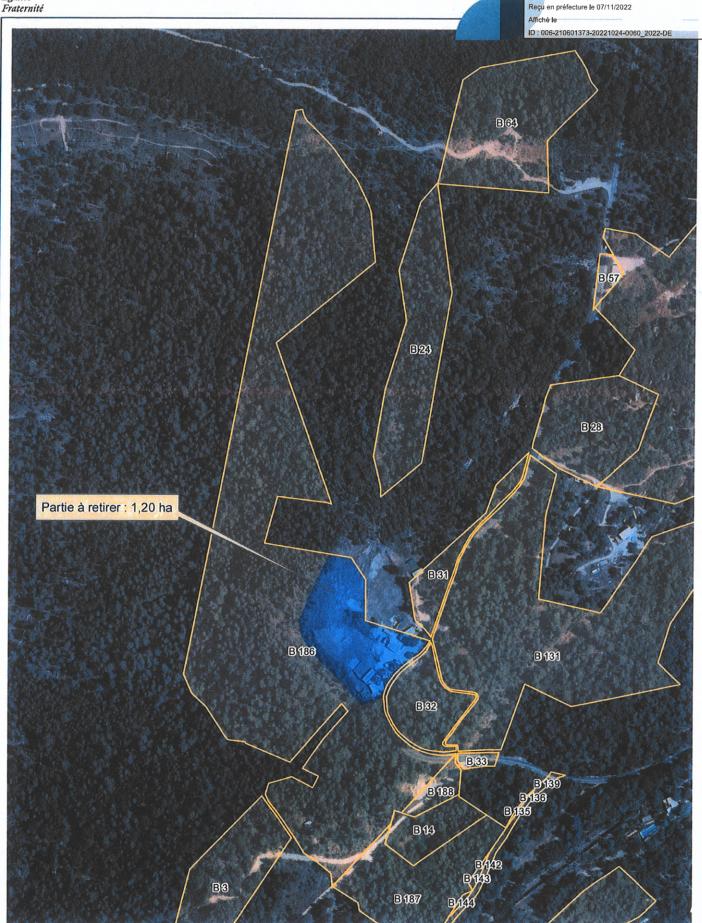
Commune de Spéracèdes

PARCELLES CADASTRALES

DOC

Liberté Égalité Fraternité

APPARTENANT A LA COMMUNE Agence Alpes-Maritimes / Var Envoyé en préfecture le 07/11/2022



PARCELLES CADASTRALES APPARTENANT A LA COMMUNE DE SPERACEDES

Liste des parcelles cadastrales appartenant à la commune de Spéracèdes sur le te communal de Spéracèdes et demandées à relever du régime forestier

SECTION	N° PLAN	LIEU-DIT	N° PARC PRIM	SURFACE m2	REGIME FORESTIER m2
A	2229	LE RIBAS	952	525	52
A	2437	LES LAURENS	876	5500	550
А	2878	LE RIBAS	958	1025	102
A	2992	LE RIBAS	951	413	41
А	2993	LE RIBAS	958	59182	5918
В	3	LE CARBONIER		12640	1264
В	14	LE CARBONIER		4500	450
В	24	LES CANNEBIERES		15920	1592
В	28	LES CANNEBIERES		11690	1169
В	31	LES CANNEBIERES		4380	4380
В	32	LES CANNEBIERES		6400	6400
В	33	LES CANNEBIERES		600	600
В	55	LES CANNEBIERES		2490	2490
В	57	LES CANNEBIERES		1200	1200
В	64	LES CANNEBIERES		18620	18620
В	70	LES OUDIDES		31270	31270
В	75	LES OUDIDES		368150	368150
В	128	LE CARBONIER	28	75920	75920
В	131	LES CANNEBIERES	48	51880	51880
В	132	LES CANNEBIERES	48	46440	46440
В	133	LES CANNEBIERES	48	98460	98460
В	135	LE CARBONIER	13	80	80
В	136	LES CANNEBIERES	34	5	5
В	139	LES CANNEBIERES	104	267	267
В	142	LE CARBONIER	12	1095	1095
В	143	LE CARBONIER	12	220	220
В	144	LE CARBONIER	12	140	140
В	147	LES CANNEBIERES	67	1615	1615
В	149	LES OUDIDES	68	41097	41097
В	186p	LE CARBONIER	16	100562	88562
В	187	LE CARBONIER	16	12830	12830
В	188	LE CARBONIER	16	1902	1902
			TOTAL	977018	965018
				oit	96.5018 ha

Envoyé en préfecture le 07/11/2022 Reçu en préfecture le 07/11/2022

Affiché le

ID: 006-210601373-20221024-0060_2022-DE